

Aide pour la mise aux normes des assainissements non collectifs



Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise

Anne PETERTIL

Service Etudes et Aménagement, Habitat, Urbanisme et
Prévention des risques
25 rue de la Gare- Oulmes
85 420 RIVES D'AUTISE
Tel : 02 51 50 48 80
etudes.techniques@cc-vsa.com

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

La communauté de communes Vendée Sèvre Autise a mis en place une aide afin d'accompagner la mise aux normes des installations d'assainissement autonomes.

Cette action vise à améliorer le cadre de vie et la qualité de l'eau en limitant les rejets polluants dans le milieu naturel. Elle permet également de soutenir l'action du SPANC de la Communauté de communes qui assure le bon fonctionnement des dispositifs d'assainissement non collectifs.

TYPE D'AIDE

Subvention/prime

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Communauté de communes Vendée Sèvre Autise

TYPE DE BENEFICIAIRES

Propriétaires occupants

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

- Être propriétaire de son logement avant le 1^{er} janvier 2011 ;
- Logement achevé depuis au moins 15 ans ;
- Installation d'assainissement autonome ayant fait l'objet d'un diagnostic préalable du SPANC de la Communauté de communes, classée en catégories 1 ou 2 ;
- Effectuer des travaux par des professionnels ;

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Une subvention forfaitaire de 700 € par installation mise en conformité (non éligibles : les travaux liés au changement d'affectation d'un bâtiment ou à l'extension d'une installation)

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

SPANC de la Communauté de communes.

ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

Objectif de 25 installations par an.

Crédit de la CC VSA de 17 500 € par an.

BILAN DES ANNEES PRECEDENTES

Bilan de l'OPAH 2015-2019 : 200 réhabilitations d'installations, pour un budget de 140 000 € de la CCVSA, dont 9 installations en 2019 pour un montant de 6 300 €.

OBSERVATIONS

Bilan de l'OPAH en 2019 : 193 955€. Le montant alloué par action est détaillé dans chacune des fiches de la collectivité.

Le budget 2020 de la nouvelle OPAH 2020-2023 s'élève à 201 841 € dont 70 000€ annuels destinés au suivi-animation. Le montant ventilé par action est détaillé dans chacune des fiches de la collectivité.